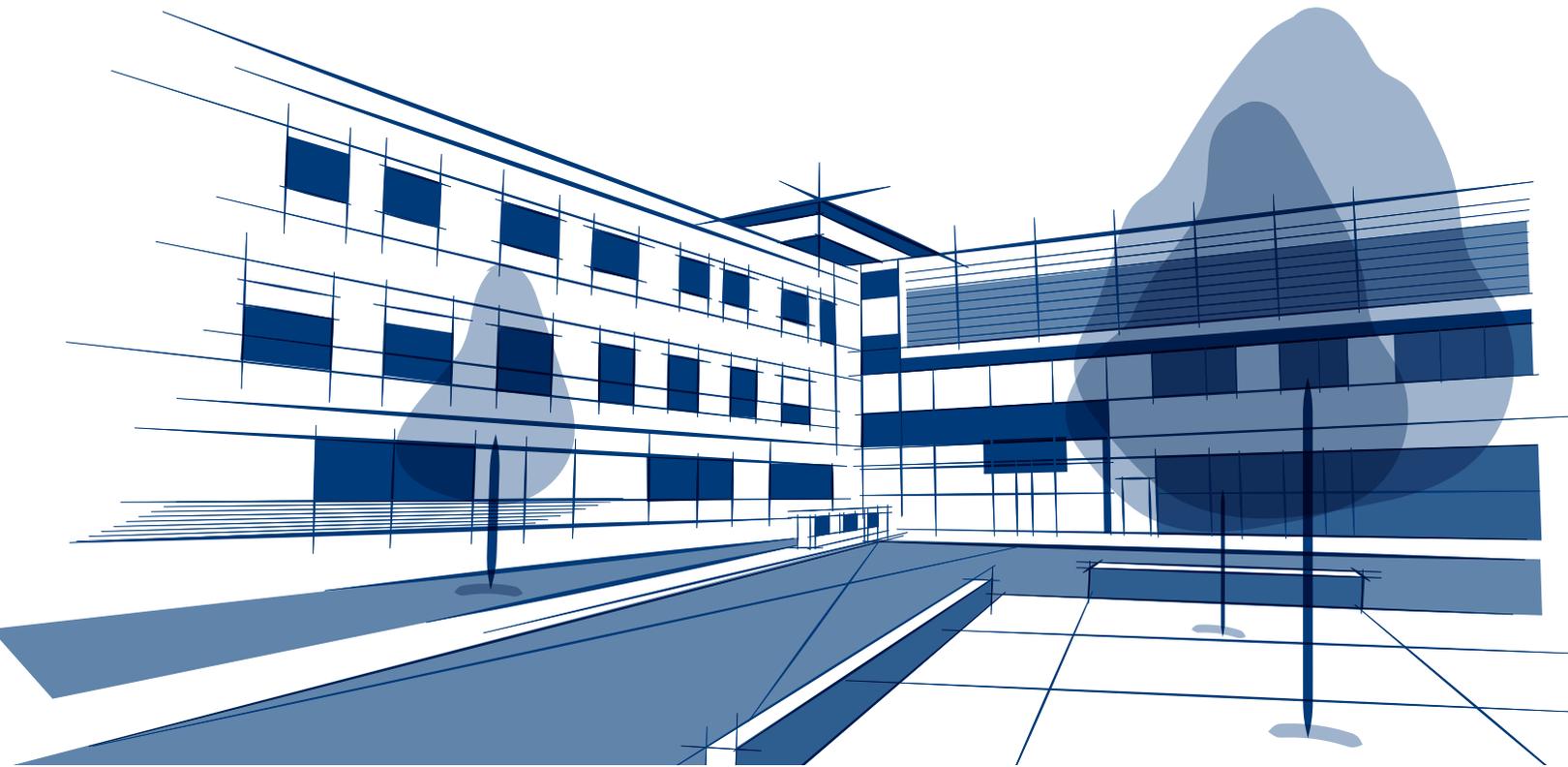


# Bienvenue

À LA CLINIQUE DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE



## MON PASSEPORT AMBULATOIRE

Mon praticien : .....

Numéro de téléphone du secrétariat : .....

Date de consultation d'anesthésie : .....

Date de l'intervention : .....

**Vous serez contacté la veille de votre hospitalisation par SMS pour confirmer l'horaire de votre entrée et vous communiquer les dernières consignes.**

**Vous pouvez nous contacter au 02 23 52 20 20.**



# Mon parcours de soins

## 1. Avant de quitter le domicile le jour de mon intervention

### ● Contact de la veille

Je serai contacté la veille de votre intervention par SMS pour confirmer l'horaire de votre entrée et vous communiquer les dernières consignes préopératoires.

### ● Consignes pré-opératoires

- Respecter les consignes de jeun transmises par le praticien.
- Retirer vernis à ongles, bijoux, piercings, faux-ongles, maquillage, lentilles de contact.
- Réaliser une douche antiseptique.
- S'habiller de vêtements propres.

## 6. Mon retour à domicile

### ● Consignes post-opératoires

- Je m'assure d'avoir un téléphone à proximité en cas de besoin
- Je me repose, évite les efforts et m'assure de ne pas boire d'alcool ou fumer pendant douze heures.
- Je suis le traitement prescrit par mon praticien.

### ● En cas de problème

Je dois appeler la clinique, en précisant mon nom et prénom, la date de l'intervention et le nom de mon chirurgien : **02.23.52.20.99**

### ● Contact du lendemain

Je serai contacté entre un et deux jours après mon hospitalisation par l'établissement par SMS, application VOUS ou téléphone, pour évaluer mon état de santé.

### ● Questionnaire E-satis

Quelques semaines après mon hospitalisation, je reçois automatiquement par e-mail, un lien vers un questionnaire sécurisé et anonymisé. Il est important que je donne en quelques minutes mon avis sur l'accueil dans l'établissement, la prise en charge, la chambre, les repas, l'organisation de la sortie.

## 5. Ma sortie

### ● Consignes de sortie

- Je peux récupérer un bulletin de situation au bureau des admissions.
- Je dois sortir accompagné et avoir une personne présente près de moi la première nuit (2 personnes pour les enfants).
- Je ne conduis pas.

# Mon parcours de soins

## 2. Mon arrivée à l'établissement

- Je me rends au bureau des admissions pour présenter mes documents d'entrée.
- Une fois dans le service un(e) infirmier(e), en charge de mon séjour, m'installera en salon avant mon intervention (mise en tenue de bloc, vérification de ma préparation cutanée).

## 3. Mon séjour

### ● Objets de valeur

Il est conseillé de ne pas apporter vos objets de valeur ou de sommes importantes en espèces. Dans le cas contraire, les objets de valeur seront sous ma seule responsabilité.

### ● Mon parcours de soins en ambulatoire

Selon le motif de mon hospitalisation et mon intervention, un parcours de soins en circuit court, moyen ou long me sera proposé afin de répondre à mes besoins et à mon autonomie.

La majorité des séjours ne nécessitent pas un accueil en chambre. Je peux alors être installé en salon d'entrée et regagner un salon de surveillance puis un salon de sortie après mon intervention. Il est toutefois possible de demander une prestation en chambre particulière qui pourra m'être allouée selon les disponibilités dans le service.

### ● Repas / collation

Une collation me sera proposée en post-opératoire avant ma sortie de l'établissement.

### ● Accompagnant

Afin de préserver le repos de chacun, les accompagnants sont invités à patienter dans la salle d'attente. La présence d'un parent est obligatoire pour les enfants mineurs.

### ● Horaires et visites

Afin de préserver le repos de chacun et compte-tenu de la courte durée du séjour, le service n'accueille pas de visiteur.

## 4. Après mon intervention

- Ma durée d'hospitalisation en ambulatoire peut varier suivant mon intervention chirurgicale.
- Mon praticien peut me rendre visite et décidera de l'heure de ma sortie. Si mon état le nécessite, mon praticien peut décider d'une nuit d'hospitalisation.



# Votre préadmission



## Pourquoi faire une préadmission ?

« VOUS » est l'application digitale qui facilite votre parcours de soins et vous accompagne à chaque étape, de votre première consultation jusqu'à votre retour à domicile.

L'application « VOUS » est disponible gratuitement sur vos écrans (smartphone, tablette, PC, mac) en téléchargement depuis Google Play Store et App store, ou depuis le site web en vous rendant sur :

<https://vous.vivalto-sante.com>.

En cas de difficulté, l'établissement dispose d'une borne « VOUS » disponible en libre-service, depuis laquelle vous avez la possibilité de réaliser votre préadmission.

Vous devrez disposer de :



● Votre carte vitale



● Votre pièce d'identité



● Votre carte de mutuelle

Votre préadmission doit être effectuée dès que possible après la consultation chirurgicale. C'est une étape importante qui permet de choisir les conditions de séjour et qui facilite les formalités d'admission. Elle permet notamment de :

- Valider vos données administratives (identité, coordonnées,...)
- S'assurer que vos documents sont bien à jour (pièce d'identité, carte de mutuelle)
- Confirmer votre choix en matière d'hôtellerie
- Récupérer les documents nécessaires pour organiser votre prise en charge

Selon le motif de votre hospitalisation, un parcours de soins vous sera proposé afin de répondre à vos besoins et à votre autonomie.

# Mon mémo

## Les documents essentiels à prendre avec moi

- Ma pièce d'identité .....
- Ma carte vitale .....
- Ma carte de mutuelle .....
- Le consentement éclairé d'anesthésie et de chirurgie .....
- Un moyen de paiement .....
- Mes ordonnances de traitement .....
- Mes bilans et résultats d'examens prescrits par le praticien .....
- Le livret de famille (pour mon enfant) .....
- Le carnet de santé (pour mon enfant) .....
- L'autorisation d'opérer signée par les deux représentants légaux (pour mon enfant) .....

## Je n'oublie pas non plus

- Des vêtements confortables
- Les boîtiers de rangements de mes lunettes, lentilles, appareils auditifs, prothèses dentaires
- Le doudou de mon enfant

## Je m'assure que

- J'ai bien pris connaissance de mon heure de convocation, reçue par SMS, la veille de mon hospitalisation.
- Je n'oublie pas non plus de répondre aux questionnaires envoyés par mail ou SMS afin de faciliter mon parcours de soins.
- Si mon enfant est hospitalisé, 2 personnes sont présentes pour le retour à domicile.
- Une personne est prévenue et me raccompagnera lors de ma sortie.

# La prise en charge des enfants



Les mineurs doivent être accompagnés tout au long du séjour d'un parent ou de leur représentant légal. N'oubliez pas d'apporter le carnet de santé de votre enfant, le livret de famille et le doudou. La présence d'au moins un des deux parents est obligatoire durant tout le temps d'hospitalisation des enfants de moins de 16 ans. Après l'intervention, cette présence est essentielle pour rassurer l'enfant. Lors de la sortie de votre enfant deux adultes doivent être présents pour assurer la sécurité lors du retour à domicile.

